

# **Il y a besoin d'une action urgente pour sauver les grévistes de la faim palestiniens - Déclaration commune d'Addameer, Association de Soutien aux Prisonniers et de défense des Droits de l'Homme, Al-Haq, et Médecins pour les Droits de l'Homme-Israël**

20 juillet 2012



Jaffa-Ramallah, 19 juillet 2012 – Addameer, Al Haq et les Médecins pour les Droits de l'Homme-Israël (PHR-IL) réitèrent leur extrême inquiétude quant aux vies des prisonniers palestiniens actuellement en grève de la faim dans les prisons israéliennes, spécialement pour le prisonnier gravement malade Akram Rikhawi qui en est aujourd'hui à son 99<sup>e</sup> jour de grève de la faim.

Selon la femme d'Akram après qu'elle ait parlé à des avocats qui lui ont rendu visite, sa santé continue à se détériorer. Akram est maintenant incapable de bouger sa jambe gauche et sa main gauche et ne peut se déplacer qu'en chaise roulante. Il y a deux jours, Akram a essayé de se mettre debout et est immédiatement tombé par terre et s'est heurté la tête. Il a été emmené à l'Hôpital Assaf Harofeh et ramené ensuite à la clinique médicale de la prison de Ramleh. Il prend actuellement de l'eau, du sel et des vitamines. Akram qui souffre de diabète, d'asthme et d'ostéoporose, demeure en grève de la faim, exigeant sa libération immédiate en raison de son état de santé.

Le détenu administratif Samer al-Barq en est aujourd'hui à son 59<sup>e</sup> jour de sa grève de la faim renouvelée, qui suit une grève de la faim précédente de 30 jours. Israël continue à refuser de le libérer pour qu'il puisse

rentrer chez lui en Cisjordanie. L'avocat de PHR-IL Mohammad Mahagni a rendu visite à Samer ce matin à la clinique médicale de la prison de Ramleh. Samer a rapporté que sa santé s'est gravement détériorée. Il a constaté qu'il y a trois semaines son rythme cardiaque était tombé à 35 battements par minute, ce qui est un état alarmant et mettant la vie en danger. Il a alors été transféré à l'Hôpital Assaf Harofeh pendant une nuit, pendant laquelle il était enchaîné par trois de ses membres à son lit ;hôpital. Samer a aussi rapporté que le Service des Prisons Israélien le menace de le soigner ou de le nourrir de force s'il n'interrompt pas sa grève de la faim. Samer souffre actuellement de vertiges, d'une perte de poids drastique, de frissons involontaires et de froid aux jambes, des symptômes qui peuvent indiquer des dommages nerveux périphériques.

Hassan Safadi en est aujourd'hui à son 29<sup>e</sup> jour de sa grève de la faim renouvelée, qui suit sa grève de la faim de 71 jours pour protester contre sa détention administrative. Selon la famille de Hassan, il a cessé la semaine dernière de boire de l'eau pendant deux jours et a été postérieurement emmené à l'Hôpital Assaf Harofeh en raison de la détérioration rapide de son état de santé. Il est maintenant de retour à la prison de Ramleh en détention en isolement où il attend une audience le 25 juillet. Cette audience peut décider si oui ou non son nouvel ordre de détention administrative est maintenu, étant donné qu'il était inclus dans l'accord pour mettre fin à la grève de la faim de masse des prisonniers palestiniens et qu'il aurait dû être libéré le 21 juin.

Bien que la détention administrative soit autorisée par la juridiction internationale sur les Droits de l'Homme, elle ne peut être utilisée que dans des circonstances exceptionnelles, comme elle enfreint les Droits de l'Homme fondamentaux, comprenant le droit à un jugement équitable. En effet, le refus d'un procès équitable constitue une "grave violation" de la Quatrième Convention de Genève. En outre, le Parlement européen a appelé Israël dans une résolution de septembre 2008 à "garantir que les normes minimales de détention soient respectées", à mettre en jugement tous les détenus, (et) à mettre un terme à l'usage des "ordres de détention administrative". Le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies a plusieurs fois déclaré ; que la détention administrative prolongée a vraisemblablement comme résultat l'exposition des détenus à des risques de "torture, de mauvais traitements et d'autres violations des Droits de l'Homme".

Un quatrième gréviste de la faim, Ayman Sharawna, en est aujourd'hui à son 19<sup>e</sup> jour de grève de la faim. Ayman a été relâché dans le cadre de l'accord d'échange de prisonniers en octobre dernier, seulement pour être ré-arrêté le 31 janvier. Aucune inculpation n'a été enregistrée contre lui. Ayman est actuellement détenu au secret à la prison de Rimon.

Un avocat d'Addameer a présenté une requête pour rendre visite aux grévistes de la faim à la clinique médicale de la prison de Ramleh et n'en a pas reçu l'autorisation pour avant le lundi 23 juillet. La visite d'un médecin indépendant est toujours refusée à tous ceux actuellement en grève de la faim. Deux appels seront présentés demain par PHR-IL au Tribunal de District au sujet de la visite de médecins à Akram et Samer.

Devant la détérioration supplémentaire de l'état de santé des prisonniers palestiniens qui demeurent en grève de la faim, Addameer, Al-Haq et PHR-IL exhortent la communauté internationale à intervenir immédiatement en leur faveur et exigent :

- un droit de visite sans restriction de médecins indépendants à tous les grévistes de la faim ;
- le transfert immédiat d'Akram Rikhawi et Samer al-Barq vers un hôpital public, et le transfert de tous les prisonniers en grève de la faim depuis plus de 40 jours vers des hôpitaux publics ;
- qu'aucun gréviste de la faim ne soit enchaîné pendant son hospitalisation ;
- que tous les grévistes de la faim – spécialement ceux qui en sont à un stade avancé de leur grève de la faim- soient autorisés à avoir la visite de leur famille , tant qu'ils sont encore lucides ;
- que tous les renseignements soient donnés aux familles, sur l'état de santé de leurs chers parents, ce qui

est de la responsabilité des hôpitaux et de l'équipe médicale en accord avec les normes de l'éthique médicale ;

- que la libération d'Akram Rikhawi pour des raisons médicales soit garantie ;
- que Hassan Safadi et Samer al-Barq, avec tous les autres détenus administratifs, soient immédiatement et inconditionnellement libérés ;
- que le Parlement européen envoie immédiatement une mission parlementaire d'enquête qui comprenne des membres de son Sous-comité sur les Droits de l'Homme pour enquêter sur les conditions de détention des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Il-y-a-besoin-d-une-action-urgente-pour-sauver-les-grevistes-de-la-faim>